

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE;

SEXTIDI 6 Fructidor,

( Ere vulgaire. )

Mardi 23 Août 1796.

*Refus de l'empereur sur une députation envoyée par la nation hongroise pour lui proposer de faire marcher avant six semaines quarante-neuf mille Hongrois qui seroient destinés à défendre ses états. — Preuve de l'attachement qu'ont les Milanais pour la révolution — Bruit général dans toute l'Allemagne d'une paix prochaine. — Lettre du général Buonaparte, annonçant la prise de plusieurs postes importants occupés par les Autrichiens. — Lettre du citoyen Vienot Vaublanc au conseil des cinq-cents.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Milan, le premier août.*

Malgré les mouvemens qui ont eu lieu en Lombardie, & dont les causes sont aujourd'hui bien connues, il est certain que les Milanais étoient en général disposés pour une révolution. Je vais indiquer rapidement, sans exagération & sans partialité, les raisons & les circonstances qui ont développé ces dispositions plutôt chez les Milanais que chez les autres peuples d'Italie.

La tyrannie autrichienne pesoit excessivement sur la masse du peuple & sur-tout sur les habitans des campagnes, qui sont les plus pauvres d'Italie, quoiqu'ils cultivent le sol le plus fertile de cette contrée. La vénalité la plus sordide & la plus effrénée rapacité étoient les caractères distinctifs de cette tyrannie. Le peuple l'avoit en horreur, & par conséquent étoit disposé à recevoir toute espèce de nouveau gouvernement, sur-tout s'il pouvoit espérer d'en retirer quelque avantage.

La première école des droits de l'homme qui ait fleuri en Italie est sans contredit de celle Milan, tant par la supériorité des talens de ceux qui la composoient que par le mérite des ouvrages qu'elle a produits. Elle a dû influer beaucoup, quoique sourdement, sur le peuple milanais. Si les lumières de Beccaria, de Verri, de Carli, de Frisi, de Pavini, de Gorani, &c. ont contribué à éclairer les pays étrangers, elles ne pouvoient manquer de se répandre aussi sur leur patrie.

En Lombardie, la nouvelle école du jansénisme qu'on qu'on professoit à Pavie a produit aussi des effets salutaires. On sait combien son esprit est analogue à l'esprit républicain. Les jansénistes conséquens sont les seuls théologiens qui aient le mérite rare d'aimer le gouvernement français. Les écrits des Tamburini, des Zola, &c. & en-

core plus les persécutions qu'ils ont essuyées en sont une preuve incontestable. Les Milanais ne sont pas à beaucoup près le peuple le plus superstitieux d'Italie. L'influence du vatican s'y fait sentir faiblement. Le despotisme royal y avoit travaillé avec assez de succès à affoiblir le despotisme religieux. Les Milanais ont beaucoup d'indifférence pour ces devoirs superstitieux & ridicules qui ailleurs tiennent lieu de ceux de la morale & de l'évangile. La faiblesse ou le défaut de semblables préjugés doit faciliter l'établissement des principes républicains. La docilité caractéristique des Milanais doit aussi concourir à l'heureux succès de la prédication patriotique. Il n'y a pas de peuple moins opiniâtre dans ses anciennes préventions & plus prompt à recevoir les impressions de la raison & de l'exemple.

Les circonstances ont bientôt développé d'une manière non équivoque ces dispositions des Milanais. Le premier indice qu'on en eût fut l'indifférence & le mépris que le peuple témoigna à l'archiduc au moment de son départ. Ce prince n'emporta pas les regrets des Milanais, mais il s'en consolait aisément en emportant leur or.

Avant que les Français entrassent dans Milan, presque tout le peuple étoit décoré de cocardes. La joie publique qui se manifesta, lors de leur entrée, n'étoit pas l'effet d'une simple curiosité. Les Milanais étoient accoutumés à un pareil spectacle par le fréquent passage des troupes autrichiennes, & on n'y avoit jamais observé ce concours extraordinaire, ces cris d'allégresse, ces applaudissemens qui étoient l'expression la plus sincère & la plus énergique des sentimens du peuple.

La société populaire librement ouverte, les vigoureuses proclamations qu'elle adressoit au peuple, les nobles mœurs qui venoient s'y faire recevoir, indiquoient assez les progrès de la liberté & du patriotisme.

Le théâtre est devenu une école pour le peuple, & un grand moyen de répandre les principes républicains. Les tragédies de *Virginie* & de *Brutus*, par Alfieri, y ont été applaudies avec transport, ainsi que le *Tartuffe* de Molière, dont les originaux sont encore communs en



Italie. Les feuilles, les brochures, la plupart à portée des personnes les moins cultivées, ont contribué à détruire les préjugés & à répandre les principes de liberté.

L'exemple de Milan a eu une grande influence sur toute la Lombardie, qui, accoutumée jusqu'à présent à dépendre du despotisme de la capitale, se réglera aussi sur elle dès que la liberté y sera proclamée.

On pourroit rapporter d'autres causes et d'autres effets de la régénération politique de la Lombardie. Il est facile de les appercevoir, et il n'y a que l'intérêt et la mauvaise foi qui puissent les nier. Les progrès de la révolution auroient été encore plus rapides et plus généraux, si deux considérations n'en avoient retardé le développement. Les uns craignent un revers pour les armes des Français, tant qu'ils ne seront pas maîtres de Mantoue. Les autres craignent d'être abandonnés à leurs propres forces, et par conséquent à la vengeance de l'ancien despote. Ces craintes, que les malveillans entretiennent et exagèrent, n'auront bientôt aucune espèce de fondement. Mantoue est à la veille d'ouvrir ses portes aux Français. Maîtres de cette place, il leur sera facile de rendre inutiles tous les efforts que feront les Autrichiens pour pénétrer en Lombardie. Qui peut croire que les Français, après avoir achevé leur conquête, veuillent l'abandonner ou la remettre sous l'ancien joug? Leurs intérêts, comme leurs principes, leur font une loi de consommer bientôt la révolution de Lombardie et d'organiser la nouvelle république.

AUTRICHE.

De Vienne, le 6 août.

La santé de l'empereur est parfaitement rétablie par l'usage des bains de Baden.

Pendant un grand conseil de guerre, tenu aujourd'hui, auquel a assisté sa majesté, on a annoncé une députation composée de vingt personnes, dont deux archevêques, envoyée par la nation hongroise, pour informer sa majesté qu'une armée de 49 mille hommes, destinée à défendre ses états, seroit prête à marcher avant six semaines.

L'empereur, pénétré de reconnaissance pour une marque si grande de fidélité & d'attachement, répondit qu'espérant que la guerre toucheroit à sa fin, il ne pouvoit accepter une offre aussi généreuse.

À l'issue du conseil de guerre, le comte de Lerbach, l'un des ministres des affaires étrangères, fut expédié avec des dépêches pour les généraux français, le ministre impérial à Bâle, & le directoire de France.

Le lieutenant-général Hadler, du régiment de Modène, a aussi été expédié avec des instructions pour le comte de Vartensleben, concernant les tentatives que pourroit faire le roi de Prusse contre le royaume de Bohême.

Le capitaine Mayce, du régiment de Pellegriai, a également été envoyé avec des instructions pour l'archiduc Charles.

Le courrier du feld-maréchal comte de Würmser, porteur de la relation des premières victoires remportées par ce général en Italie, étoit accompagné de six pastilions, ayant leurs chapeaux & leurs cors ornés de branches d'olivier & de laurier; ce qui a causé une joie générale dans la ville.

S. M. impériale s'est conduite, à l'égard de la république de Gènes, avec une fierté plus conforme à sa dignité qu'à sa situation. Loin de consentir à rappeler, sur les instances du sénat, le comte Giroia de sa mission, elle a

hautement approuvé sa conduite, & lui a donné le titre de son ministre plénipotentiaire auprès de la même république. Elle a même fait entendre que M. Balbi, ministre de Gènes à Vienne, lui répondroit de sa personne des insultes qui pourroient être faites à M. Giroia.

ANGLETERRE.

De Londres, le 15 août.

Comme il s'étoit élevé une difficulté assez importante sur un article du traité de commerce conclu entre la Grande-Bretagne & les Etats-Unis d'Amérique, deux commissaires, nommés par les deux puissances, ont rédigé & signé à Philadelphie, le 4 mai dernier, un nouvel article interprétatif, qui a été ensuite ratifié dans les formes ordinaires par les parties contractantes.

Il n'y a eu jusqu'ici aucun retard dans les paiements des emprunts du gouvernement, comme on l'avoit fait craindre dans quelques papiers. Vendredi prochain, le cinquième paiement de 15 pour 100 sur le second emprunt de sept millions & demi sterl., se fera à la banque.

Fonds publics.

Banque, 151  $\frac{3}{4}$  — Annuités, à 3 pour 100 consol., 59  $\frac{3}{4}$  — Id. à 4 pour cent consol., 78  $\frac{3}{4}$ .

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 2 fructidor.

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse a été transféré à Bamberg, immédiatement après les derniers succès remportés par cette armée sur les Autrichiens. L'ennemi se retire toujours, en combattant avec acharnement, vers le Danube. Il ne se passe pas un seul jour où les troupes de deux partis n'en viennent aux mains avec un acharnement qui tient souvent du désespoir: les succès éclatans des armées de la république sont achetés au prix des torrens de sang de ses braves guerriers. Suivies les mêmes lettres, les Français sont entrés dans la ville impériale de Nuremberg, dont les Prussiens occupent les faubourgs, par le droit incontestable du plus fort. Il faut convenir que voilà une de ses bizarreries uniques & digne de figurer dans la merveilleuse histoire de cette terrible guerre. Le général Einouf, chef de l'état-major de l'armée de Sambre & Meuse, a conclu une suspension d'armes avec les députés du cercle de Franconie, à des conditions assez dures. La principale porte le paiement de 6 millions de livres en numéraire à la république & 2 millions en vivres & fourrages.

Les Français travaillent nuit & jour avec une activité incroyable à perfectionner les lignes de parallèles devant Cassel & Mayence & à élever de nombreuses batteries pour battre cette place. Le feu des assiégés est si terrible & souvent si bien dirigé, que plusieurs des batteries ont été considérablement endommagées. L'ennemi fait souvent des sorties furieuses, dont le succès n'est pas toujours en faveur des républicains. Dernièrement encore, il est parvenu à détruire plusieurs ouvrages élevés par les assiégés & à enlever à ces derniers quelques pièces d'artillerie.

Une escadre anglaise, composée de 23 bâtimens de guerre, dont plusieurs de ligne, a été reconnoître, il y a quelques jours, la rade du Texel. L'ennemi, longeant ensuite les côtes de la Hollande, est venu se mouvoir devant la ville de Sgravesend, où il a jeté l'ancre

ensuite dans la rade de...  
voet - S...  
l'escadr...  
Du res...  
landaise...  
du Nor...  
Tout...  
s'accor...  
prochai...  
de Péle...  
ou des...  
percur...  
paroit...  
paix. I...  
en imp...  
leur en...  
pides d...  
Le g...  
Bresca...  
« L...  
occupa...  
voulou...  
emparé...  
pris 7...  
beaucou...  
son ai...  
Chabra...  
» L...  
de brig...  
fonce;...  
tion a...  
rencont...  
nous a...  
prison...  
» A...  
Rover...  
» L...  
Ceux...  
les div...  
feuilles...  
glottre...  
terise...  
le cré...  
Mal...  
trouve...  
gnent...  
tropie...  
les deu...  
l'agran...  
qu'elle...  
lui ser...  
les for...  
ell...  
Voic...  
« Si...  
» teibu...  
» nom...



ensuite il est venu bloquer l'embouchure de la Meuse, dans la vue d'intercepter les bâtimens destinés pour Helvoet-Sluis & Rotterdam. Aujourd'hui on assure que l'escadre se trouve sur les côtes de l'isle de Walcheren. Du reste, on ne reçoit aucune nouvelle de l'escadre hollandaise, qui doit avoir établi sa croisiere dans la mer du Nord.

Toutes les lettres des différentes parties de l'Allemagne s'accordent également à annoncer une paix générale comme prochaine. Déjà tous les princes de l'Empire, à l'exception de l'électeur de Saxe, ont conclu ou des traités de paix, ou des suspensions d'armes avec la république. L'empereur lui-même, depuis les derniers revers d'Italie, paroit déterminé à tout sacrifier pour obtenir enfin la paix. Puisse le gouvernement français, dans sa sagesse, en imposer à ses ennemis par sa magnanimité, comme il leur en impose par les succès des armées les plus intrépides du globe.

F R A N C E.

De Paris, le 5 fructidor.

Le général Buonaparte écrit du quartier général de Brescia, en date du 7 thermidor :

« L'ennemi, après sa retraite, citoyens directeurs, occupoit en force la Corona & Montebaldo; il paroissoit vouloir s'y soutenir. Messena y a marché le 24, s'est emparé de Montebaldo, de la Corona, de Prébolo, a pris 7 pieces de canon & fait 400 prisonniers. Il se loue beaucoup de la 18<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, de son aide-de-camp Rey, & de son adjudant-général Chabran.

« Le 25, j'ai ordonné au général Soret & au général de brigade Saint-Hilaire de se rendre à la Roque d'Anfonce, où l'ennemi paroissoit vouloir tenir. Cette opération a réussi; nous avons forcé la Roque d'Anfonce, rencontré l'ennemi à Ledron. Après un léger combat, nous avons pris les bagages, 6 pieces de canon & 1100 prisonniers.

« Augereau a passé l'Adige, a poussé l'ennemi sur Roveredo, & a fait quelques centaines de prisonniers.

« L'ennemi a dans Mantoue 4 mille malades. »

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Ceux de vos lecteurs qui ont fixé leur attention sur les divers extraits des papiers anglais insérés dans vos feuilles, concernant les conquêtes du gouvernement d'Angleterre dans l'Inde, y reconnoissent la fierté qui caractérise ce gouvernement & le besoin qu'il a de soutenir le crédit de sa compagnie des Indes.

Malheureusement pour le cabinet de Saint-James il se trouve des hommes qui au talent de bien observer joignent une franchise décente & ce caractère de philanthropie qui leur fait desirer de voir la paix s'établir dans les deux hémisphères : ces hommes-là ont prouvé que l'agrandissement de l'Angleterre dans l'Inde exige, pour qu'elle s'y maintienne, une quantité de troupes qu'il lui seroit très onéreux d'entretenir, si elle vouloit balancer les forces que les princes indiens peuvent réunir contre elle.

Voici comment s'exprime un de ces hommes dans une lettre écrite de Calcutta à un Français :

« Si l'on considère que dans l'Indostan tous les princes tributaires de l'Angleterre sont mécontents, & que le nombre de troupes que la compagnie anglaise peut

mettre sur pied ne surpasse gueres la quantité employée à faire rentrer les revenus & à garnir les places fortes, & qu'on ne peut se servir que de la moitié de ces troupes en tems de guerre; alors on concevra que la position des Anglais dans l'Inde n'est pas établie sur des bases bien solides.

« La domination des Marattes surpasse du double les possessions anglaises; ils peuvent mettre sur pied, en tems de guerre, 3 à 400 mille hommes. Les nations au nord de l'Indostan sont belliqueuses, et il ne leur manque qu'un chef entreprenant pour agir à la tête de 100 mille hommes. Les forces du Nizam peuvent également former une armée de 100 mille hommes. En ajoutant à cela les forces & l'expérience si bien connues des troupes du Misour & de celles d'autres puissances moins considérables; on ne s'étonnera pas de voir la nation anglaise qui, en Europe, est si fière de ses possessions & de ses forces dans cette partie du monde, bientôt obligée de baisser le ton avec les puissans princes de l'Inde, tâcher, par intrigue & en corrompant les ministres & les chefs, d'éloigner, autant qu'il est possible, le moment de sa chute.

« Les revenus annuels de la compagnie anglaise dans l'Inde se montent à 12 millions sterling, dont la majeure partie est extorquée par force des princes tributaires. Leurs dépenses, pour l'entretien de l'état militaire & civil, avec les fortes sommes qui sont employées aux cours indiennes, consomment une partie considérable des revenus, ce qui fait qu'ils ne suffisent pas en tems de guerre. . . . »

Sur les conquêtes de la France.

Je viens de lire la réponse d'un Italien à une lettre de M. Lacretelle sur nos conquêtes d'Italie, & je ne partage les idées ni de l'un ni de l'autre.

Quelle est la position de l'Europe? Une puissance colossale, la Russie, la menace au Nord & l'engloutira s'il ne s'élève dans le Midi une autre puissance capable de lui résister.

L'adresse de son cabinet politique l'a liée d'un long-tems avec la maison d'Autriche, dont les forces pouvoient balancer celles de la monarchie française.

La France devenue république, en augmentant son territoire aux dépens de la maison d'Autriche, ôta à la Russie cette alliée, ou rend son alliance moins dangereuse.

Le but de la guerre, dit Montesquieu, est la conquête; le but de la conquête, la conservation.

Conservons donc ce que nous avons conquis, & ne faisons plus des guerres ridicales, sans motif & sans profit, comme autrefois.

Loin de nous ces lieux communs d'une morale flasque & triviale, & qui ne s'applique point aux états.

Pour eux, le besoin de s'agrandir est une suite du besoin de se conserver; & comme ils tendent tous par force ou par ruse à cet agrandissement, ce seroit une insigne stupidité de ne pas profiter de l'occasion la plus brillante & la plus glorieuse qu'ayent jamais offerte les annales du monde.

La France peut-elle manquer à ses hautes destines, qui l'appellent à être l'arbitre & le soutien de l'Europe?

Elle doit étendre ses possessions jusqu'au Rhin & s'emparer de la Lombardie jusqu'à l'état de Venise.

Elle doit trouver dans le roi de Sardaigne un tributaire soumis & dépendant. Ne tenoit-elle pas de la victoire le droit de le traiter comme la Russie a traité le roi de Pologne?

On propose d'ériger en république la moitié de la Lombardie; c'est-à-dire, de donner aux peuples qui l'habitent une énergie capable de rallier l'Italie entière sous leurs drapeaux & d'en faire un jour les plus grands ennemis de la France.

Chaque peuple doit acquérir lui-même sa liberté, s'il en est capable. Ce n'est pas un présent qu'un état puisse faire à son voisin sans se nuire à lui-même.

Ce que nous devons faire est d'assurer la liberté civile des peuples que nous aurons conquis. Cette liberté suffit au bonheur de l'individu & lui est peut-être même plus avantageuse que la liberté politique, sujette à tant d'orages.



Il faut diviser leur territoire en différens gouvernemens peu étendus, les gouverner avec douceur & sagesse, & faire entrevoir à chacun d'eux, comme une récompense glorieuse de leur fidélité, l'espoir d'être incorporés un jour à la république française. Telle fut pendant plusieurs la politique des Romains à l'égard des villes de l'Italie.

Les états d'Italie que nous n'avons pas conquis, Venise, Naples, Rome, Florence, Gènes, doivent, par bienséance & par nécessité, contracter une alliance indissoluble avec la république. Elle doit les protéger, garantir à chacun d'eux la jouissance de ce qu'il possède, devenir l'arbitre de leurs différends, les soutenir dans leurs guerres lorsqu'elle les aura approuvées, en recevoir des secours dans les siennes, leur ouvrir ses ports comme s'ils étoient Français, être admis dans les leurs comme si nos navigateurs étoient de leur nation; enfin leur politique doit être asservie à la nôtre, & nos ennemis devenir leurs ennemis.

Il en est de même des états situés de l'autre côté du Rhin. Accoutumés depuis long-tems à un protecteur, leur foiblesse les attachera de préférence au protecteur le plus puissant & le plus utile.

En un mot, pour parler le langage des astronomes, tous les états qui environnent la France doivent lui servir de satellites.

( Je réserve pour une autre lettre quelques réflexions sur Rome ).

*Catéchisme ou Instruction chrétienne à l'usage des sourds & muets de naissance; par R. A. SICARD, successeur de l'abbé de l'Épée, imprimée par les sourds-muets. Chez Leclerc, rue Saint-Martin, numéros 254 & 89. Prix, 2 liv. 5 s.*

L'excellente œuvre d'instruire les sourds & muets, que l'abbé de l'Épée commença dans l'obscurité & qu'il a exécutée avec gloire, s'est accrue dans les mains de son successeur, l'abbé Sicard, que la nation a conservé malgré les terroristes, & qui trouve autant d'appui dans le gouvernement actuel que celui-ci reconnoît en lui de véritable civisme. Il étoit impossible que ces deux instituteurs ne cherchassent à procurer l'instruction religieuse à leurs élèves. Ils ont besoin autant & peut-être plus que d'autres du frein de la religion; car on peut observer que les sourds-muets, irrités par le sentiment de leurs privations & par celui de leurs forces, sont d'ordinaire très-enclins à la violence. C'est donc leur rendre un grand service que de faire pénétrer dans leurs esprits l'idée du grand témoin, du législateur intérieur, du rémunérateur à venir. Que les athées sourient d'aujourd'hui à ce langage, les vrais politiques y applaudiront. L'abbé de l'Épée composa un catéchisme suivant sa méthode. Sicard, qui a travaillé à perfectionner cette méthode, n'a pas voulu se borner à faire apprendre les dogmes à ses élèves. Il a voulu faire entendre qu'ils parviennent à découvrir tout ce qui peut être découvert dans la religion, & à recevoir avec foi l'enseignement du reste. Il faut voir dans sa préface véritablement intéressante la marche qu'il a suivie; comment il a su faire concevoir la religion à ses élèves, & comment ils ont su la concevoir & l'exprimer; ensuite que, suivant la modeste expression de leur maître, leur catéchisme est leur ouvrage qu'ils ont composé & imprimé eux-mêmes.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 5 fructidor.

On fait lecture de la lettre suivante :

*Vienot-Vaublanc, député du département de Seine et Marne, au conseil des Cinq-Cents.*

Citoyens législateurs ! victime d'un jugement arbitraire, je souffre depuis dix mois une persécution qui ne peut finir que par une décision quelconque du corps législatif. Les citoyens qui ont été condamnés par contumace se présentent devant leurs juges naturels & sont jugés. Ma qualité de député ne me permet pas de m'adresser aux tribunaux ordinaires. Faut-il que mon caractère de représentant du peuple rende ma condition pire que celle des autres citoyens ?

Vous venez de convoquer la haute-cour de justice. Vous représentant du peuple y est traduit dans les formes prescrites par la constitution; je les invoque pour la seconde fois. Je ne demande point d'indulgence. Loin de moi une telle foiblesse. Je réclame mes droits, & j'invoque les lois pour moi & contre moi.

Un membre du conseil a prétendu qu'en vous occupant de mon affaire vous usurperiez le pouvoir judiciaire; non vous ne l'usurperiez pas en vérifiant & en déclarant que ma mise en jugement est postérieure à mon élection. Le corps législatif peut seul faire cette déclaration; & de l'instant qu'elle est faite, le jugement du conseil militaire tombe de lui-même, d'après l'article 111 de la constitution, qui déclare que les députés, depuis l'instant de leur élection jusqu'au trentième jour après l'expiration de leurs fonctions, ne peuvent être jugés que dans les formes prescrites par les articles suivans.

Non, vous n'usurpez pas le pouvoir judiciaire en exerçant envers moi les fonctions de haut jury d'accusation. Tout jugement de contumace s'anéantit par la présence du condamné devant les juges que la loi lui assigne; ma qualité de député me donne le corps législatif, & je lui demande d'être jugé dans les formes prescrites par la constitution pour la garantie des députés. Vous ne pouvez rejeter ma demande sans commettre un déni formel de justice.

Je demande que vous chargiez une commission de vous rendre compte de ma réclamation & des pièces qui y sont jointes.

Cette lettre est renvoyée, sans discussion, à l'examen d'une commission. Les membres nommés pour la composer sont les citoyens Thibaudéau, Cambacérés, Douleux, Camus & Soullignac.

Delanuy prononce une motion d'ordre dans laquelle il tente de prouver que le régime des fermes seroit préférable à celui des régies pour les postes & messageries.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement. Duprat propose & le conseil adopte quelques articles additionnels à la résolution par laquelle il a été déclaré que la loi du 26 floréal n'est point applicable aux prétrés saisis à la déportation.

Aux termes de ces articles, pour rentrer dans la possession de leurs biens, ils devront prouver qu'ils n'ont pas quitté le territoire de la république jusqu'à l'époque de la loi qui les condamnoit à être déportés.

En cas de mort, leurs héritiers présomptifs leur succéderont.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 5 fructidor.

L'administration de Loir & Cher avoit aliéné les biens de la citoyenne Letellier comme appartenant à un émigré. Cette citoyenne s'est pourvue au corps législatif; elle a exposé que ces biens faisoient partie de sa dot & qu'elle étoit séparée de son mari avant son émigration. Le conseil des cinq-cents a cassé l'arrêté du département de Loir & Cher. Forcy fait un rapport sur cette résolution & propose de l'approuver.

Le conseil sjourne la discussion & leve sa séance.